

**PROCÈS VERBAL & COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE**
19 NOVEMBRE 2023 - 20:30
Salle du Conseil Municipal - SÉMÉAC

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2023.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du compte rendu de l'AG du 17 novembre 2022.

Rapport financier présenté par le Trésorier. > Vote sur le rapport financier.

Présentation du site internet par le Secrétaire.

Rapport moral et d'activités présenté par le Président. > Vote sur le rapport moral et d'activités.

Montants des cotisations 2022-2023.

Renouvellement du Bureau et vote.

Robert Monier, Président de l'ADRACE, adresse ses remerciements aux participants (qui ont bravé le froid) et présente l'ordre du jour de la 13ème assemblée générale de l'ADRACE.

1 - Adoption de l'ordre du jour.

> L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des participants.

2- Adoption du compte rendu de l'AG du 17 novembre 2022.

> Le compte rendu de l'AG 2022 est adopté à l'unanimité des participants.

" Ensemble, protégeons notre environnement. "



3 - Présentation du site internet par le Secrétaire.

Le Secrétaire de l'ADRACE, Frédéric Lurdos, présente le contenu du site internet en ses différentes parties dont il a effectué la conception ainsi que la mise en page et dont il assure la mise à jour :

l'association : présentation des statuts de l'ADRACE.

les contacts : possibilité d'adresser des messages, coordonnées.

les missions : opposition au contournement routier Tarbes-est, participation aux actions de défense de la biodiversité, à l'élaboration du futur document d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération, étude des textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre l'artificialisation des sols.

le blog : actualités des actions de l'association avec photos.

la bibliothèque : lecture, possibilité de téléchargement et d'impression de tous les n° d'ADRACE INFOS publiés (distribués en version papier dès leur parution), article de presse concernant l'ADRACE.

4 - Rapport financier présenté par le Trésorier.

Le Trésorier, Guy Ladevèze, commente en détail le contenu du rapport financier. Il souligne, notamment, que la stagnation des adhésions grève le budget (2022 = 735 euros de cotisations, contre 690 euros en 2023). Il indique que les frais de banque (53,80 euros) sont exorbitants pour les petites associations. Le constat final est un résultat de l'exercice négatif (- 60,20 euros contre + 257,74 en 2022).

CHARGES		PRODUITS	
FONCTIONNEMENT	637,85 €	COTISATIONS	690,00 €
Assurance	121,49 €	Cotisations des adhérents	690,00 €
Hébergement site internet	120,00 €	Dons	0,00 €
Frais bancaires CC BPO	80,70 €		
Adhésion F.N.E.	128,00 €		
Communication	187,66 €		
ACTIVITÉS	139,25 €	ACTIVITÉS	0,00 €
Fête de l'arbre	139,25 €		0,00 €
RÉSULTAT	777,10 €	RÉSULTAT	690,00 €
		Résultat de l'exercice 2022/2023	-87,10 €
TRÉSORERIE		Point sur les adhésions :	
Compte courant	1 377,94 €	• Adhérents 2020 = 26	
Fond de caisse	4,60 €	• Adhérents 2021 = 44	
Solde	1 382,54 €	• Adhérents 2022 = 54	
		• Adhérents 2023 = 50	

> Le rapport financier est adopté à l'unanimité des participants.

” Ensemble, protégeons notre environnement. ”



5 - Rapport d'activités présenté par le Président et le Secrétaire.

Le Secrétaire présente le contenu des différentes réunions auxquelles l'ADRACE a participé ainsi le contenu des newsletters a diffusées à destination des adhérents.

Réunions du Bureau : décembre 2021 - avril 2022 - octobre 2022.

Réunions du comité de pilotage ABC : janvier – avril - octobre 2022.

Réunions SCoT CATLP : 30/05/2022 - 5/07/2022 - 15/09/2022.

Newsletter adhérents : Mai 2022 - juillet 2022.

Participation sortie Ville Séméac – Nature En Occitanie Bois de la Barthe 28/08/2022.

Le Président, Robert Monier, détaille les trois axes d'actions de l'ADRACE :

1. D'abord la participation à la mise en œuvre du plan d'actions de l'ABC qui est menée par la municipalité. Il se déploie en trois axes : Connaître, faire connaître et préserver. Connaître, en approfondissant les inventaires sur la faune et la flore et en établissant une cartographie détaillée afin de réaliser un plan d'occupation des sols de la biodiversité par types de milieux. Faire connaître, d'une part en tenant au CAC des conférences mensuelles sur l'environnement et la biodiversité, ainsi qu'en organisant des sorties terrains sur les thèmes présentées et, d'autre part, au moyen d'actions menées à destination des scolaires. Préserver, par un travail à long terme de restauration des trames vertes et bleues, notamment par la création et l'entretien d'un réseau de mares prairiales pour la mise en place d'une gestion respectueuse de la biodiversité, ainsi que par un projet d'aménagement et de valorisation du bois de la Barthe.
2. Ensuite, l'implication et les propositions de l'ADRACE en qualité de personne publique associée aux réunions du futur document d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), dont Séméac fait partie. Ce document d'urbanisme devrait être finalisé courant 2025 et définir les grands axes de la politique d'aménagement du territoire (développement économique, habitat, transport et actions environnementales). L'ADRACE a proposé que le futur document d'urbanisme :
 - préconise l'élaboration et la mise en œuvre d'Atlas de la Biodiversité Communale,
 - effectue un inventaire du réseau des haies publiques et privées qui sont des réservoirs de biodiversité et des remparts contre le réchauffement climatique, incluant les actions menées ces dernières années pour leur restauration et leur plantation,
 - lance (dans l'hypothèse de la réalisation du futur "hôpital unique" à Lannes) une réflexion sur la destination des futures friches des hôpitaux de Tarbes et de Lourdes et la création d'Eco Quartier portée par le Ministère de la Transition Ecologique (à ce jour, il n'existe dans les Hautes-Pyrénées qu'un seul Eco Quartier implanté dans la commune d'Aucun).
3. Enfin, l'ADRACE s'investit dans l'étude des textes législatifs et réglementaires qui depuis la loi Climat et résilience de 2021, posent les principes et définissent les étapes pour atteindre le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cela permet à l'ADRACE de pouvoir dialoguer sur ce sujet important avec les représentants de la CATLP. Le ZAN devra être réalisé en 2050. Cela signifie qu'à cette échéance, toute

" Ensemble, protégeons notre environnement. "



superficie artificialisée devra être compensée par la renaturation d'une superficie équivalente. Aujourd'hui 10% du territoire des sols du territoire national sont artificialisés. C'est-à-dire que leurs fonctions écologiques sont dégradées durablement dans leurs composantes biologiques, hydriques, climatiques ainsi que dans leurs potentialités agronomiques. Au regard de l'impact environnemental de l'artificialisation des sols, il est louable de poser les principes de la lutte pour leur protection, d'édicter ses règles et mesures ainsi que de définir ses modalités de mise en œuvre. Pour autant, il est aussi indispensable de déterminer les coûts économiques, financiers et fiscaux de la démarche ainsi que leurs moyens de financement. C'est l'objet des 20 propositions que l'Association des Maires de France a transmises au Gouvernement et au Parlement. L'ADRACE attend la suite, en souhaitant que l'atteinte du fameux ZAN ne se réduise pas, et ce bien au-delà de l'an 2050, à un simple mirage.

> **Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité des participants.**

6 - Montants des cotisations 2023-2024.

- 15.00 € pour une personne.
- 25.00 € pour un foyer.
- 50.00 € pour une personne morale.

Les montants étant inchangés depuis plusieurs années, conformément aux statuts de l'ADRACE, le vote d'adoption n'est pas requis.

7 - Renouvellement du Bureau et vote.

- Didier Biarnès
- Arnaud Elkaim
- Frédéric Lurdos
- Daniel Lashéras.

> **Les membres du Bureau concernés sont renouvelés à l'unanimité des participants.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée générale 2023.

" Ensemble, protégeons notre environnement. "